da paz, e da Religião o que poder, porque ad impossibilia nemo tenetur. Tenha V.S.ª a bondade de continuar a das boas novas suas como muito as deseja. = O seu saudo so amº obrigdo = Rio 19 de Agosto de 1828. =
Marquez de Inhambupe.

Le Soussigné Chargé d'affaires de S. M. Le Roi des Pays Bas à la Cour de Naples a l'Honneur présenter ses respects a Monsieur le Chargé d'affaires de S. M. l'Empereur du Bresil, et Lui prier faire parvenir aussi tot possible l'Inclose a Monsieur le Marquis de Taubaté soit a Rome ou bien la ou il pourroit se trouver. En priant Pardon pour la peine qu'il Lui donne il profitte de cette occasion l'assurance de sa parfaite Consideration. = Naples 23 aout 1828. = WD. Mollerus

WD. Mollerus
Napoles 23 de Agosto 1828

Tendo recebido no dia 20 do presente mez hum Despacho de Lisboa pelo qual me he agora communicado que o Senhor Infante Dom Miguel tinha tomado o Titulo de Rei de Portugal. Foi do meu dever immediatamente dirigir ao Conde De la Tour Ministro e Secretario d'Estado dos Negocios Extrangeiros de S. M. El Rei de Sardenha huma Nota, da qual tenho a honra

de inclusa enviar a V. S.ª a Copia: dando desta maneira hum testemunho da minha inalteravel fidelidade ao juramento que prestei a Sua Magestade Fidelissima o Senhor Dom Pedro IV El Rei Meu Senhor. Deus Guarde a V. S.ª ms. as. = Turim em 25 de Agosto de 1828. = Ill.mo Snr. Luiz Moutinho Lima Alvares e Silva. = Francisco Joze Rodrigues.

Turin le 20 Août 1828

Le Soussigné Chargé d'Affaires de Sa Majesté Tres-Fidèle, se voit dans la douloureuse necéssité de faire la déclaration suivante à Son Excellence Monsieur le Comte De la Tour Ministre et Premier Secrétaire d'Etat pour les Affaires Etrangéres de Sa Majesté le Roi de Sardaigne.

D'apres les actes notoires exercés dernierement à Lisbonne contre l'Autorité de Sa Majesté le Roi Pierre IV, contre ses légitimes Successeurs, et par l'elévation de l'Infant Dom Miguel au Trône de Portugal, le Soussigné se trouve forcé de cesser tous ses rapports avec le Gouvernement qui régit actuellement ce pays.

Cependant par ce fait il ne considére point comme invalidés les pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Autorité légitime, et il se regarde toujours comme Chargé d'Affaires de Sa Majesté Tres-Fidèle Pierre IV, et continuerá d'agir

en cette qualité tant que ce Souverain ou Ses Légitimes représentans ne prendront pas d'autres mesures à cet egard.

Le Soussigné se croit d'autant plus obligé à suivre cette marche qu'elle est fondée sur les principes généralement reçus en Diplomatie en des cas identiques, et que tout en l'adoptant il ne cesse de veiller aux interêts de Son Auguste Maître et de ses fideles sujets.

Le Soussigné en faisant cette déclaration, ose espérer que le Gouvernement de Sa Majesté Sarde daignera appréciér les sentimens qui l'ont porté à donner ainsi une preuve non équivoque de sa loyauté envers Son Auguste Souverain Sa Majesté Tres-Fidele Pierre IV.

Monsieur le Comte De la Tour ne saurait douter du profond regret avec lequel le Soussigné se voit forcé à faire cette pénible communication à Son Excellence. Il la prie de vouloir bien exprimer ce regret à Sa Majesté Sarde, et assurer cet Auguste Souverain du prix infini que le Soussigné attache à ce que Sa Majesté daigne rendre justice aux sentimens qui l'ont guidé dans cette circonstance.

Le Soussigné a l'honneur de renouveller à Son Excellence les assurances de sa plus haute considération. / Signé / Le Chevalier Rodrigues.

A Son Excellence Mr. le Comte De la Tour &c &c &c